



RÈGLEMENT 210-19 POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton prend en considération les intérêts environnementaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné par **Lise Champoux**, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 2 juillet 2019 ;

Il est proposé par Lise Champoux, appuyé par Yvan Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement no 210-19 Politique de subvention pour l'achat de couches lavables ;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET UTILISATION DU MASCULIN

Considérant les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu'offre l'utilisation de couches lavables plutôt que de couches jetables, la Municipalité désire soutenir financièrement les nouveaux parents qui font l'achat de couches de coton.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants. Le parent faisant la demande doit :

- Être résidant permanent de la municipalité de Wotton ;
- Faire l'achat de couches lavables et autres produits complémentaires
- Faire la demande pour un enfant de 2 ans ou moins.

ARTICLE / DÉPENSES ADMISSIBLES

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| • Couches lavables | • Feuilletts |
| • Couches lavables pour la piscine | • Doublures et inserts |
| • Couvre-couches imperméables | |

ARTICLE 4 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet dans un délai de 3 mois suivant l'achat, accompagné de toutes les pièces justificatives.

La subvention représentant 50% des coûts d'achat avant les taxes, jusqu'à concurrence de cent cinquante dollars (150,00\$) sur le montant déboursé pour l'achat, sera versée à la suite de la présentation des pièces justificatives suivantes :

1. Facture originale de l'ensemble des couches lavables et autres produits complémentaires ;
2. Preuve de naissance de l'enfant ;
3. Preuve de résidence.

Une seule subvention par enfant sera accordée.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur conformément à la loi et les dispositions s'appliquent, notamment en ce qui concerne les salaires, à partir de la date d'adoption.

ADOPTÉ

Jocelyn Dion
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion: 2 juillet 2019
 Dépôt du projet de règlement: 2 juillet 2019
 Adoption : 5 août 2019
 Publication: 7 août 2019
 Rétroactif : 1^{er} janvier 2019

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
 ACHAT DE COUCHES DE COTON ET PRODUITS COMPLÉMENTAIRES**

Nom du parent : _____
 Nom de l'enfant : _____
 Âge de l'enfant : _____
 Adresse de résidence : _____
 Wotton, Québec, J0A 1N0
 Téléphone : _____ Courriel : _____

Je, soussigné(e), demande à la Municipalité de Wotton de me verser la subvention municipale prévue pour le remboursement d'achat de couches lavables. De plus, je certifie que les informations fournies sont véridiques et que je m'engage à faire l'utilisation des couches pour lesquelles je demande la présente subvention. À cet effet, je joins les pièces justificatives suivantes :

- Facture originale de l'ensemble des couches lavables et autres produits complémentaires achetées
- Preuve de naissance de l'enfant
- Preuve de résidence

*Je demande à l'administration municipale d'appliquer ce remboursement en crédit à mon compte client no : _____ Initiales : _____

Date Signature du demandeur

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : _____
 Répond aux critères : Oui Non
 Statut de la demande : Acceptée Refusée
 Montant total des achats, avant les taxes : _____
 Montant accordé : _____ Paiement fait le : _____
 Signature d'approbation : _____